

# SAINTE AGATHE DES MONT

Ici bat le cœur des Laurentides

## CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER

### DEMANDE DE SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE

#### RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-EM-411

#### DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 240 300 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION AVEC ÉQUIPEMENT À NEIGE

Je, Anny Després, greffière adjointe, à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, certifie :

- ☛ que le nombre de personnes habiles à voter pour le *Règlement numéro 2025-EM-411 décrétant une dépense et un emprunt de 240 300 \$ pour l'acquisition d'un camion avec équipement à neige* est de 10 320;
- ☛ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 1 043;
- ☛ que le nombre de demandes reçues est de 0.

Je déclare

- X que le *Règlement numéro 2025-EM-411 décrétant une dépense et un emprunt de 240 300 \$ pour l'acquisition d'un camion avec équipement à neige* est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite à Sainte-Agathe-des-Monts, le 9 octobre 2025, à 19 h 01.

Anny Després, greffière adjointe

(Article 555 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*)

# SAINTE AGATHE DES MONT

Ici bat le cœur des Laurentides

## DÉCLARATION SOUS SERMENT

(Article 541 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*)

---

Je soussignée, Paméla Gagnon de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, déclare que je remplirai mes fonctions de responsable de registre conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Sainte-Agathe-des-Monts, ce 9 octobre 2025

(S) PAMÉLA GAGNON

---

Paméla Gagnon

Affirmé solennellement devant moi, à Sainte-Agathe-des-Monts,

Ce 9 octobre 2025

(S) ANNY DESPRÉS

---

Anny Després  
Greffière adjointe